



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**

Trente et unième session

Rome (Italie), 9-12 janvier 2007

**PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS**

I. INTRODUCTION

1. Le programme de travail 2007 de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) proposé dans le présent document est le fruit des travaux du Comité scientifique consultatif (CSC) à sa neuvième session et des orientations fournies par le Comité de l'aquaculture (CAQ) à sa cinquième session. Ce programme de travail inclut un certain nombre d'activités qui devront être réalisées par les organismes de recherche nationaux des pays membres ainsi que par le Secrétariat, et faire l'objet d'un suivi et d'un rapprochement à travers les organes subsidiaires concernés de chaque comité. La question du financement de ces activités devrait être abordée dans le cadre du projet de budget 2007 présenté dans le document GFCM:XXXI/2007/8.

II. ACTIVITÉS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF POUR 2007

2. À sa trentième session (janvier 2006), la Commission est convenue de la pertinence de toutes les activités et réunions proposées pour 2006. Elle a retenu un certain nombre de priorités pour les activités du Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA) et du Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)¹. La Commission a par ailleurs approuvé le programme de travail à moyen terme du Sous-Comité des sciences économiques et sociales (CESS) et du Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI). Le Cadre de référence des travaux du Comité scientifique consultatif, ainsi actualisé, demeure largement valide. Il est complété par des propositions additionnelles spécifiques émanant du CSC (document GFCM:XXXI/2007/Inf.5).

¹ Paragraphe 50 du rapport de la trentième session de la CGPM.

3. Le présent document présente donc un résumé, par thème, des principales activités identifiées par les quatre sous-comités du CSC et reformulées ou approuvées par le Comité pour la période intersessions 2007. Les projets de mandat relatifs à certains des groupes de travail ou ateliers proposés sont annexés au présent document (Annexe A). Il convient de noter les changements apportés par le CSC à la structure des rapports nationaux, tels qu'ils figurent à l'Annexe B du présent document.

• ***Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA)***

Méthodes et rapports d'évaluation:

- Mettre à jour les fiches d'évaluation des stocks du CSC (modèle P1) pour tenir compte des différents segments de la flotte de pêche et des unités d'effort nominal de pêche exercé par chaque segment et unité opérationnelle, et organiser un séminaire transversal (SCSA/SCSI/SCSS) sur les données désagrégées (*projet de mandat figurant à l'Annexe A*);
- élaborer des programmes d'enseignement et identifier des institutions partenaires pour proposer des formations aux nouvelles méthodes d'évaluation des stocks à partir des données provenant des prospections par chalutage;
- normaliser l'approche des campagnes de sondage acoustique en Méditerranée;
- promouvoir l'approche adaptative pour l'évaluation des stocks de petits pélagiques en poursuivant l'élaboration et la réalisation d'enquêtes de recrutement/enquêtes directes (sondages acoustiques et/ou enquêtes sur la production d'œufs) pour garantir des niveaux minimums de précaution adaptés à la biomasse du stock reproducteur;
- préciser dans les documents d'évaluation soumis au SCSA la zone et la période de l'année visées par toute proposition de réduction de l'effort de pêche à travers une interdiction temporelle et/ou spatiale;
- élaborer des critères pour améliorer la validation des paramètres de croissance utilisés dans les évaluations de stocks.

Indicateurs et points de référence:

- Promouvoir la réalisation d'études sur l'identification des paramètres environnementaux et leur intégration dans la modélisation des évaluations dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches; veiller à ce que les documents relatifs à l'approche écosystémique soient présentés lors de la session conjointe SCME/SCSA au cours de la réunion parallèle des sous-comités.

Cartographie de la distribution des juvéniles:

- Dresser, à partir des informations disponibles, des cartes fiables des zones de reproduction d'espèces choisies, en vue d'étudier les effets des interdictions de pêche localisées sur le recrutement de l'espèce concernée. Pour passer d'une approche descriptive à une approche dynamique, il faudrait d'abord réaliser une évaluation du stock, puis traduire en termes de conseils de gestion les informations relatives à la zone dont il est envisagé d'interdire ou de limiter l'accès.

Listes d'espèces prioritaires et de stocks partagés:

- Rechercher un accord définitif sur les critères préliminaires de mise à jour de la liste des espèces prioritaires.

Améliorer la sélectivité des engins de pêche:

- Adopter des mesures pour remplacer le maillage en losange des chaluts de fond par un maillage carré de 40 mm en vue d'augmenter la taille des prises débarquées et le rendement à long terme des espèces ciblées, sachant qu'une telle mesure risque de se traduire dans un premier temps par une diminution limitée des rendements commerciaux;
- Rassembler les données scientifiques nécessaires pour étudier la possibilité d'apporter des améliorations techniques aux engins de pêche (parallèlement aux interdictions de pêche saisonnières ou localisées) en vue de protéger les juvéniles, en particulier de

réduire le plus possible la mortalité par pêche des spécimens de petite taille et/ou de taille inférieure à la première maturité;

- Organiser un atelier sur la sélectivité des engins de pêche.

- ***Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)***

Approche écosystémique des pêches:

- Organiser un séminaire transversal sur l'approche écosystémique des pêches afin d'analyser les résultats des études pilotes disponibles en mettant l'accent sur les aspects méthodologiques et sur l'identification des indicateurs pertinents; il s'agirait en l'occurrence d'approfondir les études de cas sur la « distribution spatiale des différents stades de développement des ressources halieutiques démersales », réalisée dans la sous-région GSA 15, et sur « l'utilisation des SIG pour l'intégration des données biologiques et environnementales » réalisée dans la GSA 14, dans la perspective en particulier d'intégrer les aspects socioéconomiques et l'analyse du fonctionnement des écosystèmes (projet de mandat figurant à l'Annexe A).

Espèces protégées/menacées:

- Intégrer l'évaluation des interactions entre la pêche et les cétacés (projet ByCBAMS) et les connaissances actuelles sur les populations de cétacés (Initiative ACCOBAMS);
- étendre l'initiative ACCOBAMS/SCMEE sur les interactions entre cétacés et pêche à d'autres espèces protégées ou menacées, et encourager des expériences scientifiques solides pour évaluer l'impact des différents types d'émetteurs sous-marins sur les cétacés et autres espèces;
- établir et animer un groupe de travail transversal sur les prises accessoires (projet de mandat figurant à l'Annexe A).

Habitats sensibles:

- Réaliser un inventaire/une synthèse des études publiées sur les pêches et la biodiversité des zones de haute mer, en vue d'engager le processus de formulation d'un plan de gestion (au-delà de 1000 mètres);
- élaborer une procédure standard pour déterminer la validité des nouvelles propositions de réserves en haute mer ou de limitation d'accès pour les chalutiers de fond;
- organiser avec des institutions partenaires un atelier pour dresser un état des lieux des différents types de zones marines protégées existantes et évaluer la représentativité et l'efficacité de leurs systèmes de gestion (projet de mandat figurant à l'Annexe A).

- ***Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI)***

- Poursuivre l'expérimentation pratique du concept d'unité opérationnelle à travers l'identification de nouvelles unités opérationnelles dans la région méditerranéenne et promouvoir la collecte et l'analyse des données y afférentes par unité opérationnelle;
- organiser un atelier sur la compilation des données recueillies dans le cadre de la Tâche 1 de la CGPM;
- poursuivre l'étude de la question de l'étalonnage et/ou de la répartition des unités d'effort de pêche avec l'appui des projets sous-régionaux de la FAO;
- harmoniser les limites des sous-régions (GSA) avec celles des sous-divisions statistiques de l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches de la FAO;
- suivre les progrès du Secrétariat, appuyé par le projet MedFisis, dans la mise en place du système d'information et des bases de données de la CGPM.

- ***Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS)***

- Analyser l'impact des forces du marché sur la gestion des pêches, dans le cas particulier de la sardine dans la GSA 03, du rouget de roche dans la GSA 05, du merlu européen dans la GSA 06 et des petits pélagiques dans la GSA 17;
- définir une liste minimum d'indicateurs sociologiques à incorporer dans le système de collecte des données pour les unités opérationnelles (Tâche 1 de la CGPM), éventuellement en organisant des ateliers ad hoc par le biais des projets sous-régionaux,

comme cela a déjà été fait par AdriaMed, en vue i) de déterminer les besoins en matière d'informations sociologiques nationales, ii) de réaliser des études de cas et iii) d'avancer dans l'élaboration d'une liste minimum d'indicateurs CGPM à incorporer dans la matrice des unités opérationnelles;

- actualiser et élargir le champ de la Circulaire sur les pêches n° 978 de la FAO, intitulée « Le commerce du poisson des pays méditerranéens d'Afrique du Nord » ainsi que de la Circulaire n°927, intitulée « Situation économique des pêches de capture et de l'aquaculture en Méditerranée »;
 - entreprendre une analyse des cadres juridiques applicables à la pêche récréative et sportive et engager des études préliminaires sur le statut socioéconomique de ces pêches;
 - préparer un manuel sur l'utilisation des indicateurs socioéconomiques dans la gestion des pêches;
 - organiser (lors de la prochaine réunion du SCESS) un atelier sur l'utilisation des indicateurs socioéconomiques dans la gestion des pêches (*projet de mandat figurant à l'Annexe A*).
- ***Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques***
 - Il a été proposé que le Groupe de travail reprenne ses activités, en se concentrant sur:
 - la collecte et l'analyse des informations relatives à la pêche récréative à l'espadon;
 - le suivi des recommandations formulées par le Groupe de travail conjoint à sa septième session, concernant les petits thonidés, en particulier la collecte des statistiques et l'exécution des programmes de recherche scientifique;
 - l'organisation de sa huitième session en fonction de ces éléments.

Réunions du CSC et de ses organes subsidiaires

4. Le Comité scientifique consultatif a proposé pour 2007 la convocation des réunions ci-après.

Réunion	Lieu/Date
Atelier transversal sur les méthodes d'analyse des données désagrégées	Sète, France/12-16 mars 2007
Atelier sur l'utilisation des indicateurs socioéconomiques dans la gestion des pêches, y compris la pêche récréative et sportive	Libye/19-21 mars 2007
Atelier sur l'utilisation des données des prospections par chalutage, y compris les résultats de MEDITS	Rome/26-29 mars 2007
Atelier transversal sur la compilation de la Tâche 1 de la CGPM	Casablanca, Maroc/17-20 avril 2007
Atelier transversal sur la sélectivité des engins de pêche	Barcelone, Espagne/9-11 Mai 2007
Atelier transversal sur l'Approche écosystémique des pêches	Tunisie/22-24 mai 2007
Groupe de travail sur les espèces démersales	Athènes, Grèce/4-6 juin 2007
Groupe de travail sur les petits pélagiques	Athènes, Grèce/7-8 juin 2007
Groupe de travail sur les systèmes de gestion des zones marines protégées	Libye/18-20 juin 2007
Session des Sous-Comités (SCSA-SCMEE-SCSI-SCESS)	Kavala, Grèce/2-5 juillet 2007
Réunion de coordination des Sous-Comités (CMSC)	Kavala, Grèce /6 juillet 2007
Dixième session du CSC	À déterminer
Deuxième session du Groupe de travail permanent sur les méthodes d'évaluation des stocks, y compris formation à des méthodes choisies	À déterminer/2008
Groupe de travail transversal sur les prises accessoires/accidentelles	À déterminer/2008
Huitième session du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques, l'analyse des données et l'étude des petits thonidés	Malaga, Espagne/2007 ou 2008

III. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE POUR 2007-2008

5. La séance inaugurale de la Réunion de coordination des Groupes de travail ad hoc (qui s'est tenue en novembre 2006) a permis d'identifier et de formuler des propositions de projets pour les trois groupes de travail ad hoc approuvés par le Comité de l'aquaculture à sa cinquième session (juin 2006). Cet exercice faisait suite à la demande adressée par le Comité de l'aquaculture à la Réunion de coordination, afin que celle-ci prépare en collaboration avec le Secrétariat un projet de plan de travail à moyen terme, accompagné de ses incidences budgétaires, pour les soumettre à la Commission. Aux termes de cette approche par projet, les activités prioritaires de chacun des groupes de travail devraient, avec les activités du SIPAM, constituer l'essentiel du prochain plan de travail biennal (2007-2008) du Comité.

6. La Réunion de coordination a retenu quatre projets pour la période intersessions 2007-2008 à l'appui des trois Groupes de travail ad hoc créés par le Comité de l'aquaculture à sa

cinquième session. Les propositions de projets élaborées par les experts présents à la Réunion de coordination sont annexées au document GFCM/31/2007/Inf.10. Compte tenu des financements importants prévus, la Réunion de coordination a souligné que les projets proposés auraient besoin de ressources extrabudgétaires pour être exécutés efficacement. En outre, le Comité de l'aquaculture avait anticipé sur la nécessité de désigner pour chacun des groupes de travail ad hoc un coordonnateur dont le mandat², défini avec précision par le Comité, inclut la facilitation et la coordination de l'exécution des projets. Les intitulés, objectifs, activités principales et résultats attendus de chacun des projets proposés sont résumés à l'Annexe C du présent document, pour faciliter leur consultation. Dans le cas où le ou les projets concernés auraient des difficultés à trouver l'appui extrabudgétaire nécessaire, un résumé du plan de travail du Comité de l'aquaculture est fourni ci-après afin de garantir un nombre minimum d'activités pour chacun des groupes de travail ad hoc.

- ***Groupe de travail ad hoc sur la commercialisation***

Élaborer une stratégie pour la commercialisation et la promotion des produits de l'aquaculture en Méditerranée

- Analyse des informations existantes et formulation d'une méthodologie et d'un modèle communs pour les rapports nationaux;
- élaboration des rapports nationaux;
- organisation d'une réunion d'experts pour analyser les résultats, identifier les stratégies et formuler des avis pour un suivi régulier du secteur;
- examen des questions relatives à la commercialisation des produits de l'aquaculture et questions connexes dans chacun des pays de la région méditerranéenne ainsi qu'au niveau régional;
- Révision et publication du rapport final d'évaluation.

Promouvoir l'image de l'aquaculture méditerranéenne

- Analyse des informations disponibles et des projets en cours pour identifier les lacunes;
- méthodologie et réalisation d'enquêtes visant à identifier les besoins en matière de formation et d'outils de communication;
- organisation d'une réunion d'experts pour analyser les résultats des enquêtes, identifier les activités de suivi et formuler des avis en vue d'améliorer les compétences en matière de gestion et de commercialisation touchant aux outils de communication, à la gestion de crise et à la promotion des bonnes pratiques de gestion;
- élaboration d'un projet de suivi pour la mise en oeuvre des avis relatifs à l'image de l'aquaculture, en s'appuyant sur la participation des associations de producteurs.

- ***Groupe de travail ad hoc sur le développement durable***

Appliquer l'approche écosystémique à la sélection des indicateurs du développement durable de l'aquaculture et lignes directrices pour leur utilisation en Méditerranée (INDAM)

- Dresser un état des lieux des programmes de recherche et développement nationaux et régionaux sur les interactions de l'aquaculture avec l'environnement en Méditerranée;
- préparer une bibliographie annotée des documents et projets existants en matière de développement durable de l'aquaculture, et recenser les indicateurs utilisés;
- élaborer un système de pondération des indicateurs en fonction des publics visés et des différents systèmes aquacoles;
- préparer des lignes directrices pour l'utilisation des indicateurs, en termes notamment de faisabilité, d'application pratique, d'expertise nécessaire et de rapport coût-efficacité;
- organiser une réunion d'experts pour examiner et sélectionner les indicateurs, adopter des lignes directrices pour leur utilisation et préparer les activités de suivi concernant leur mise en oeuvre et leur surveillance.

² Annexe D du rapport de la cinquième session.

- **Groupe de travail ad hoc sur la sélection des sites et la capacité de charge**

Élaborer des lignes directrices sur la sélection des sites et la capacité de charge de l'aquaculture méditerranéenne dans les zones appropriées (SHOC-MED)

- Entreprendre la collecte des informations existantes sur les procédures de sélection des sites et les normes appliquées pour définir la capacité de charge en Méditerranée;
- élaborer des critères pour faciliter l'intégration de l'aquaculture dans la gestion des zones côtières grâce à l'amélioration des normes de sélection des sites et de capacité de charge, notamment en analysant le potentiel d'utilisation des zones affectées à l'aquaculture;
- préparer des projets de rapports sur les systèmes de sélection des sites et de licence et sur les procédures mises en œuvre pour définir la capacité de charge dans les différents pays de la Méditerranée;
- organiser une réunion d'experts et de parties prenantes pour valider les rapports et définir l'évolution future des activités du SHOC-MED, notamment à travers l'élaboration d'une proposition finale de projet ainsi que des plans de travail et budgets annuels correspondants.

SIPAM

7. La première version de SIPAM2006 a été examinée lors de la neuvième Réunion annuelle du SIPAM qui s'est tenue en novembre 2006 (document GCFM/31/2007/Inf.11). Il était convenu que l'Équipe chargée de donner une nouvelle impulsion au Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM/Medfisis) mènerait à son terme la consolidation du système d'ici janvier 2007. Dans la perspective d'un transfert réussi de SIPAM2006 au Secrétariat de la CGPM en 2007, des activités techniques additionnelles ont été identifiées comme suit:

- migration des bases de données complètes et validées de l'ancien SIPAM au nouveau système;
- préparation d'un outil d'assistance en ligne pour les utilisateurs;
- transfert de SIPAM2006 au programmeur/analyste système de la CGPM;
- appui à la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales de communication;
- appui aux Groupes de travail ad hoc pour répondre à leurs besoins en matière de données et d'informations si nécessaire;
- convocation de la dixième Réunion du SIPAM.

8. La neuvième Réunion du SIPAM a également reconnu que le bon fonctionnement du SIPAM exigera l'appui au niveau du Secrétariat d'un expert en information/aquaculture en plus du programmeur/analyste système prévu. Elle est par ailleurs convenue que le Centre régional du SIPAM en Tunisie continuera de travailler sur la validation des données qui doivent migrer vers le nouveau SIPAM2006 et de fournir un appui technique et de formation aux Coordonnateurs nationaux durant la phase de transition, autrement dit jusqu'à l'achèvement du transfert du système au Secrétariat de la Commission. L'équipe du Centre régional du SIPAM sera également chargée, en collaboration avec l'expert en information/aquaculture, de la production des études et rapports analytiques, selon les besoins. Le Liban a généreusement offert d'accueillir la dixième Réunion du SIPAM, sous réserve de la confirmation des autorités nationales concernées.

Réunions du Comité de l'aquaculture et de ses organes subsidiaires

9. Il est proposé de convoquer en 2007 les réunions suivantes du Comité de l'aquaculture, qui dans certains cas se tiendront dos à dos:

Réunions	Lieu/Date
Groupe de travail ad hoc sur la commercialisation	À déterminer/fin 2007
Groupe de travail ad hoc sur l'exploitation durable	À déterminer/fin 2007
Groupe de travail ad hoc sur la sélection des sites et la capacité de charge	À déterminer/fin 2007
Dixième réunion du SIPAM	À déterminer/fin 2007
Deuxième Réunion de coordination des Groupes de travail ad hoc	Rome, fin 2007

Activités de formation du CIHEAM-IAMZ

10. Le Centre international des hautes études agronomiques pour la Méditerranée (CIHEAM) à travers l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (IAMZ) continuera de proposer des formations dans le domaine de l'aquaculture aux professionnels et administrateurs des pays de la Méditerranée et de la mer Noire. Le Comité de l'aquaculture à sa cinquième session n'a pas identifié de besoins de formation particuliers à soumettre au CIHEAM. Mais il a jugé que les actions prévues en 2007, telles qu'elles apparaissent ci-après, étaient directement en rapport avec les activités des nouveaux Groupes de travail ad hoc créés.

Cours et séminaires avancés du CIHEAM	Lieu/Date
Avancées dans le domaine de la reproduction des poissons et leur application à la gestion des stocks de géniteurs	Castellón, Espagne/ 19-24 février 2007
Conception et gestion des récifs artificiels pour les pêcheries	Saragosse, Espagne/ 7-11 mai 2007
Contrôle de qualité et sécurité sanitaire des poissons et produits dérivés	Saragosse, Espagne/ 11-15 juin 2007
Commercialisation des produits comestibles de la mer: enjeux et tendances	Saragosse, Espagne/ novembre 2007

IV. MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

11. La Commission est invitée à examiner les activités et réunions proposées par le Comité scientifique consultatif pour 2007 et par le Comité de l'aquaculture pour la période intersessions 2007-2008.

12. La Commission pourra souhaiter prendre des décisions pertinentes sur ces questions, notamment classer les activités par ordre de priorité, identifier des sources de financements complémentaires selon les besoins et envisager de pourvoir le poste de l'expert en aquaculture, actuellement gelé, pour permettre au Secrétariat de coordonner efficacement les activités du Comité de l'aquaculture.

ANNEXE A**Projets de mandat pour les Groupes de travail et Ateliers du Comité scientifique consultatif****A. Mandat de l'Atelier transversal SCSA/SCSI/SCESS sur la méthodologie d'analyse des données désagrégées sur les pêches**

1. Compte tenu des avancées du concept d'unité opérationnelle et des conclusions de la première réunion du Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks (PWGAM), compte tenu également de la disponibilité, pour certaines zones de la Méditerranée, de séries de données sur les débarquements et les prix/revenus désagrégées par jour, navire et espèce, le SCSI et le SCSA ont recommandé la tenue en 2007 d'un atelier chargé d'élaborer une méthodologie commune pour l'analyse et la comparaison des données provenant de ces différentes séries.

2. Plus précisément, l'atelier devra élaborer des méthodes type pour:

- filtrer les données et détecter les erreurs et les erreurs systématiques;
- analyser la variabilité des débarquements à des échelles de temps différentes;
- identifier des groupes de navires (unités opérationnelles potentielles);
- identifier les espèces ciblées;
- identifier la composition des espèces;
- identifier et décrire la saisonnalité;
- identifier et décrire les tendances, concernant à la fois l'activité de pêche et l'abondance des stocks;
- identifier les stratégies et tactiques de pêche (métiers);
- définir l'effort nominal de pêche et proposer une méthode pour déterminer l'effort effectif pour chaque navire et/ou unité opérationnelle;
- analyser les prix; et
- étudier des méthodes d'étalonnage des statistiques officielles de débarquements obtenues à partir des sondages à bord et des campagnes de terrain.

3. Une description détaillée de chaque série de données, notamment années visées, navires et espèces, nombre de registres (navire/jour/espèce/prise/prix-revenus), devra être fournie au préalable pour les zones concernées. L'atelier aura donc pour objet d'analyser concrètement les séries (historiques) de données sur les débarquements et les prix/revenus, ventilées par jour, navire et espèce. Il se tiendra uniquement si deux séries au moins de données pertinentes sont préalablement disponibles.

B. Mandat de l'Atelier SCESS sur l'utilisation des indicateurs socioéconomiques dans la gestion des pêches

1. Les conditions économiques sont un des facteurs qui interviennent dans les décisions de gestion de la pêche. Malheureusement, les informations économiques nécessaires ne sont pas toujours disponibles pour pouvoir être utilisées dans la gestion des pêches dans la région de la CGPM. Pour remédier à ce problème, le SCESS a défini une liste minimum d'indicateurs économiques, approuvée par le CSC et destinée à être appliquée à l'ensemble de la région.

2. À l'initiative du SCESS et avec le soutien des projets AdriaMed et CopeMed, des études pilotes ont été engagées au cours des dernières années en vue d'encourager la collecte de données et l'évaluation des indicateurs économiques dans divers pays de la CGPM.
3. L'heure est venue de tester les indicateurs définis dans des situations réelles de gestion des pêches. Un atelier technique fournira l'occasion d'analyser des données réelles et d'évaluer des situations concrètes dans lesquelles l'emploi de ces indicateurs peut contribuer utilement à la prise de décisions.
4. La préparation de l'atelier proposé inclurait les activités suivantes:
 - ❖ Élaboration d'un manuel pour le traitement des données en vue d'en tirer des informations utiles pour les gestionnaires de la pêche. Ces lignes directrices porteraient sur les thèmes ci-après:
 - utilisation des indicateurs pour construire des modèles bioéconomiques;
 - utilisation des indicateurs pour établir un classement des flottes de pêche en fonction de leur rentabilité, de l'emploi ou d'autres critères;
 - utilisation des indicateurs pour prévoir l'impact économique et social de mesures telles que réduction de la flotte de pêche, raccourcissement de la saison de pêche ou redistribution des licences entre différents segments de la flotte de pêche;
 - utilisation des indicateurs pour établir des systèmes d'indemnisation au titre des projets de plans d'action en vue de susciter et de stimuler la participation des professionnels;
 - utilisation des indicateurs et points de référence pour l'analyse des tendances.
 - ❖ Élaboration, par chacun des chercheurs nationaux invités, d'études de cas permettant d'analyser des propositions actuelles de gestion dans les secteurs des pêches disposant des indicateurs économiques requis. La préparation de ces études de cas nationales en amont de l'atelier permettra de s'assurer de l'existence et de la disponibilité des données.
5. Ces rapports feraient l'objet d'une présentation au cours de l'atelier et les études de cas seraient analysées par les participants dans le but de contribuer à la formulation de recommandations précises en matière de gestion.
6. L'Atelier produirait un rapport final mettant en lumière les principaux résultats, les recommandations de gestion et les conclusions de l'atelier, ainsi qu'un manuel finalisé et des recommandations pour un suivi ultérieur, le cas échéant. Seront invités à cet atelier des chercheurs des pays de la CGPM possédant l'expérience nécessaire pour contribuer utilement à cet exercice. La participation de chercheurs n'appartenant pas à la région de la CGPM pourra être envisagée afin de pouvoir bénéficier de leur expérience en matière d'utilisation d'indicateurs socioéconomiques dans la gestion des pêches.

C. Mandat de l'Atelier sur l'approche écosystémique des pêches

1. Sous le point Approche écosystémique des pêches de l'ordre du jour du SCMEE, deux communications ont été présentées:
 - une étude de cas sur les eaux entourant l'île de Malte (GSA 15), destinée à fournir une vue d'ensemble de la distribution spatiale des espèces démersales en fonction de leur stade de croissance par rapport à la nature et à la répartition des activités de pêche ainsi qu'aux caractéristiques océanographiques de la zone;

- une étude de cas sur l'utilisation des SIG pour l'intégration des données biologiques et environnementales dans le golfe de Gabès (GSA 1b), en vue de sélectionner des zones marines présentant un intérêt en termes de conservation pour les proposer comme zones marines protégées.
2. Au cours des débats, les participants ont noté que:
- les progrès enregistrés dans l'élaboration d'une méthodologie pour l'approche écosystémique des pêches sont lents;
 - l'approche écosystémique des pêches est un thème qui intéresse tous les sous-comités;
 - ce thème devrait être traité dans le cadre de réunions transversales, le SCMEE conservant toutefois son rôle de coordonnateur des travaux engagés par le Comité scientifique consultatif dans ce domaine.
3. Le SCMEE a donc recommandé la tenue, en 2007, d'un Atelier transversal SCMEE/SCSA/SCSS/SCSI consacré à l'approche écosystémique des pêches, avec la participation des organisations partenaires appropriées de la CGPM (ACCOBAMS, PNUE-RAC/SPA, UICN et WWF), pour:
- examiner les résultats des études pilotes disponibles en vue de poursuivre la réflexion sur les méthodologies et l'identification des indicateurs correspondants en Méditerranée;
 - élaborer des études de cas, en particulier en intégrant les aspects socioéconomiques et les aspects liés au fonctionnement des écosystèmes;
 - analyser le potentiel et les limites de l'approche écosystémique des pêches;
 - élaborer un cadre et une méthodologie communs pour mettre en oeuvre l'approche écosystémique des pêches.

D. Mandat de l'Atelier transversal sur les zones marines protégées

1. Étant donné l'importance des réserves halieutiques pour la gestion des pêches, le SCMEE a recommandé que soit organisé en 2007, conjointement avec le RAC/SPA, un Atelier transversal SCMEE/SCSA sur les zones marines protégées, pour:
- dresser un inventaire des différents types de zones marines protégées présentes en mer Méditerranée;
 - évaluer leur représentativité et l'efficacité de leurs systèmes de gestion;
 - définir leur rôle en tant qu'instrument de gestion des pêches;
 - préparer une synthèse sur les zones marines protégées en Méditerranée.
2. Les informations sur les zones marines protégées seront collectées par le biais des points de contact du Comité scientifique consultatif ainsi que du RAC/SPA et des autres organisations partenaires. Une fiche type de collecte des données sera élaborée.

ANNEXE B**Format pour la préparation des rapports nationaux****Description des pêches**

Fournir les informations suivantes (utiliser des tableaux le cas échéant):

Description des zones de pêche et des GSA.

Total des prises débarquées par espèce ciblée.

Flotte:

- Nombre de navires
- LHT (rayon d'action et moyenne)
- Total KW + TJB

État des stocks des espèces prioritaires

Indiquer les espèces évaluées durant la période intersessions en précisant l'état d'exploitation de chaque stock. Le rapport devra également indiquer les unités de gestion visées par l'évaluation.

État du système d'informations et de statistiques

Description du système national de statistiques des pêches et/ou des améliorations/changements intervenus. Participation à des projets régionaux, et résultats/progrès réalisés dans les activités liées à la collecte et au traitement des statistiques de la pêche. Types de données collectées, transfert au Secrétariat de la CGPM et autres organismes internationaux. Inventaire des bases de données existantes. Synergies avec d'autres applications.

État des recherches en cours

Description des résultats des projets de recherche permanents et en cours intéressant les sous-comités et groupes de travail de la Commission, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'évaluation axée sur la gestion et sur les espèces prioritaires de la CGPM.

Bilan des études de sciences sociales en cours ou réalisées pendant la période intersessions (économie, législation pertinente, sociologie, etc.)

Description des résultats et/ou des progrès réalisés dans les activités relevant de la recherche nationale sur les aspects socioéconomiques des communautés de pêcheurs et du secteur des pêches.

Études en cours sur le milieu marin

Description des principaux résultats des études et activités entreprises pendant la période intersessions qui ont trait à l'impact des changements du milieu marin sur les stocks prioritaires et sur les altérations de l'écosystème dues aux activités de pêche.

Mesures de gestion

Description des mesures de gestion (législation, réglementations, etc.) mises en oeuvre durant la période intersessions et de leurs effets (escomptés) sur la pêche.

Recherches suggérées au Comité scientifique consultatif.

ANNEXE C

Descriptif préliminaire des projets envisagés pour les Groupes de travail ad hoc du Comité de l'aquaculture

1. Groupe de travail ad hoc sur la commercialisation

Titre du projet: *Élaboration d'une stratégie de commercialisation et promotion des produits de l'aquaculture méditerranéenne.*

Le projet porte sur la planification et la formulation de stratégies de développement pour promouvoir une aquaculture orientée sur le marché, proactive et compétitive, ce qui suppose une bonne connaissance et un suivi régulier du secteur.

Objectifs du projet	Activités et produits
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à une meilleure compréhension de la situation de l'aquaculture méditerranéenne en collectant des données quantitatives sur les marchés et des évaluations qualitatives de ses avantages et contraintes comparatives. • Développer une méthodologie et un modèle communs pour la collecte future des données sur les marchés et leur analyse par le biais du SIPAM. • Formuler des avis pour le développement et la promotion de l'aquaculture méditerranéenne et de ses produits. 	<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les informations existantes et élaborer une méthodologie et un modèle communs pour l'établissement des rapports nationaux. • Demander l'établissement des rapports nationaux. • Réunion d'experts chargée d'analyser les données, d'identifier les stratégies et de formuler des recommandations en vue de leur mise en oeuvre. <p>Produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèles communs pour la collecte des données et les rapports sur la commercialisation des produits aquacoles et autres questions connexes (susceptibles d'être utilisés par le SIPAM). • Recommandations concernant la commercialisation des produits aquacoles méditerranéens. • Rapport final d'évaluation.

Titre du projet: *Promouvoir l'image de l'aquaculture méditerranéenne*

L'image de l'aquaculture a été jugée cruciale pour le développement du secteur aquacole; or à maintes reprises, ce dernier est apparu plus réactif que proactif sur toutes les questions relatives à son image. L'industrie aquacole doit faire un effort de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes de l'aquaculture en proposant des formations et des outils de communication appropriés. Il lui faut développer des actions et des outils concrets en ciblant les producteurs, les décideurs et les consommateurs.

Objectifs du projet	Activités et produits
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à promouvoir l'image de l'aquaculture méditerranéenne en identifiant les besoins de formation en vue d'améliorer les compétences en gestion et commercialisation dans le secteur. • Promouvoir les meilleures pratiques de gestion. • Identifier les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs et appliquer les résultats des enquêtes, y compris les meilleurs outils de communication, en vue d'améliorer l'image de l'aquaculture. • Encourager la participation des associations de producteurs aux activités de promotion d'image et à la gestion de crise. 	<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux des informations existantes et des projets en cours en vue d'identifier les lacunes; • Méthodologie et réalisation d'enquêtes pour identifier les besoins de formation et les outils de communication adaptés; • Réunion d'experts pour analyser les résultats des enquêtes et déterminer les activités de suivi. • Révision et publication du rapport final. <p>Produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur l'identification des besoins de formation des gestionnaires en vue d'améliorer l'image de l'aquaculture et sur la mise au point des outils de communication appropriés. • Recommandations dans cette perspective sur les besoins de formation en vue d'améliorer les compétences en gestion et commercialisation, sur les outils de communication, sur la gestion de crise et sur la promotion des meilleures pratiques de gestion. • Suivi de la mise en oeuvre des recommandations relatives à l'image de l'aquaculture.

2. Groupe de travail ad hoc sur le développement durable

Titre du projet: *Appliquer l'approche écosystémique à la sélection des indicateurs du développement durable de l'aquaculture et lignes directrices pour leur utilisation en Méditerranée (INDAM).*

Une étude préliminaire axée sur la sélection des indicateurs pour une aquaculture durable est proposée, cette étude préliminaire constituant la première phase d'un projet plus vaste, mené sur plusieurs années (INDAM) qui a pour but de faire évaluer et ajuster, par des équipes composées de parties prenantes et de représentants du secteur aquacole, des indicateurs potentiels ainsi que leur utilisation pratique, dans le cadre d'un processus itératif.

Objectifs du projet	Activités et produits
<ul style="list-style-type: none"> • Dresser une liste d'indicateurs appropriés pour l'aquaculture méditerranéenne, pour appuyer les actions visant à renforcer le développement durable de ce secteur. • Offrir aux décideurs politiques un outil complet d'aide à la décision (fondé sur des indicateurs) concernant le développement durable de l'aquaculture. 	<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux des programmes nationaux et régionaux de recherche et développement sur les interactions aquaculture-environnement en Méditerranée. • Recensement des indicateurs publiés concernant le développement durable de l'aquaculture. • Réunion d'experts pour analyser les indicateurs, élaborer des lignes directrices pour l'utilisation d'indicateurs spécifiques à la région méditerranéenne et préparer les activités de suivi. <p>Produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bibliographie annotée des documents et projets existants sur le développement durable de l'aquaculture et recensement des indicateurs aquacoles. • Système de pondération des indicateurs en fonction des publics visés et des systèmes aquacoles. • Lignes directrices pour l'utilisation des indicateurs, en termes notamment de faisabilité, d'application pratique, d'expertise requise et de rapport coût-efficacité. • Suivi de la mise en oeuvre des recommandations relatives à la promotion de l'image de l'aquaculture.

3. Groupe de travail ad hoc sur la sélection des sites et la capacité de charge

Titre du projet: *Élaborer des lignes directrices sur la sélection des sites et la capacité de charge pour l'aquaculture méditerranéenne dans les zones aquacoles appropriées (SHOC-MED)*

Le projet SHOC-MED a pour principaux objectifs 1) de définir des critères pour favoriser l'intégration de l'aquaculture dans la gestion des zones côtières à travers l'amélioration des normes de sélection des sites et de détermination de la capacité de charge; 2) de fournir les bases d'une harmonisation des normes à l'échelle de la région méditerranéenne afin de garantir l'égalité des conditions d'accès au marché et de minimiser les risques pour l'environnement; 3) d'appréhender les effets de la sélection des sites et de la capacité de charge en cas de changement d'échelle de production; et 4) d'étudier la possibilité d'utiliser les zones affectées à l'aquaculture pour améliorer la gestion d'un secteur en croissance dans le but d'accroître la production tout en réduisant les conflits et les effets sur l'environnement.

Il est proposé d'engager une étude préliminaire visant à définir la meilleure stratégie pour parvenir à un consensus sur la sélection des sites et établir des normes méditerranéennes pour la capacité de charge des exploitations aquacoles, cette étude constituant la phase initiale d'un projet plus vaste et pluriannuel (SHOC-MED) présenté dans le document GFCM/31/2007/Inf.10.

Objectifs du projet (Phase I)	Activités et produits
<ul style="list-style-type: none"> • Étude préliminaire pour élaborer la meilleure stratégie en vue d'un consensus sur la sélection des sites et de l'adoption de normes méditerranéennes pour déterminer la capacité de charge des exploitations aquacoles. 	<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compilation des informations existantes sur les systèmes de sélection des sites et les normes utilisées pour déterminer la capacité de charge en Méditerranée. • Réunion d'experts et de parties prenantes pour convenir de la suite à donner au programme de travail du SHOC-MED. <p>Produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les systèmes de sélection des sites. • Inventaire des systèmes de licence et des procédures utilisées pour déterminer la capacité de charge dans les pays méditerranéens. • Proposition finale du projet SHOC-MED, accompagnée des plans de travail et budgets annuels correspondants.